ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sauvetage en mer

Question écrite n° 42955

Texte de la question

M. Rene Carpentier attire l'attention de M. le ministre de la defense sur un probleme de protection du littoral. Le contrat de protection du littoral assure par la societe les Abeilles International (en Manche, par l'Abeille Languedoc, basee a Cherbourg, en mer d'Iroise par l'Abeille Flandre, basee a Brest) pour le compte de l'Etat francais arrive a terme en decembre. La protection du littoral, qui est une mission de service public sous la tutelle du prefet maritime et de ses services, doit rester sous cette seule autorite. Ce budget ne peut diminuer pour des raisons evidentes, afin que les missions de service public continuent a etre efficaces. Le nombre de vies et de biens sauves, de catastrophes ecologiques evitees est impressionnant. D'autres pays europeens prennent copie dix-huit ans apres l'Amoco-Cadiz... Une protection du littoral au rabais serait une erreur fondamentale. Le budget d'aujourd'hui est deja serre, car deja revu a la baisse, il a mis a la limite du depot de bilan la societe les Abeilles International, qui a licencie 120 salaries (sedentaires, officiers, marins). Il lui demande les mesures prises pour que le budget 1997 reponde aux missions de ce service public.

Texte de la réponse

L'instruction du Premier ministre du 12 octobre 1978, dite « instruction POLMAR », definit les mesures de prevention, de preparation et de conduite de la lutte contre les pollutions marines accidentelles. Elle rappelle egalement le role des prefets des departements littoraux et celui des differents ministeres concernes. Dans ce cadre, le ministere de la defense est charge d'affreter les remorqueurs de haute mer necessaires aux operations d'assitance aux navires en difficulte. Ainsi, depuis 1979, la marine nationale met a disposition un certain nombre de navires specialises, remorqueurs d'intervention et batiments de soutien, au moyen de contrats renouvelables. Les contrats concernant les remorqueurs d'intervention l'Abeille Languedoc, base a Cherbourg et l'Abeille Flandre, base a Brest, arrivent a expiration debut 1997. La procedure de passation de marches pour le renouvellement de ces affretements est lancee. En tout etat de cause, il convient de souligner que ces contrats ne sont qu'une partie des mesures prises par la marine nationale pour faire face aux menaces de pollutions marines. En effet, sur les facades maritimes de metropole comme autour du littoral des departements et territoires d'outre-mer, un vaste dispositif, fonde sur les principes de prevention, d'intervention et d'information, a ete mis en place. C'est ainsi que six patrouilleurs de service public, huit batiments ecole bases a Brest et dix batiments de soutien de region stationnes dans les ports militaires de metropole et d'outre-mer sont preequipes de rampes a dispersants pour lutter contre les pollutions marines. De plus, les helicopteres Super-Frelon bases sur les facades Atlantique et Mediterranee peuvent egalement etre dotes d'appareils d'epandage de dispersant.

Données clés

Auteur : M. Carpentier René
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42955
Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4883
Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5166